



Qui des deux délits est à réprimer?

Par **elgaramo**, le **04/09/2012** à **12:41**

Bonjour,rrnrEn conflit avec 2 frères pour un problème d'héritage, ils se sont introduit récemment dans un appartement que j'occupe mais n'y réside pas et se sont emparé de documents me concernant (archives de mon cabinet) ils ont alors porté plainte arguant du fait que j'avais en 1990 falsifié un reçu de loyer écrit de ma main que j'ai utilisé dans mon bilan déposé aux impôts alors que je ne devais pas étant donné que l'appartement est toujours au nom des héritiers.rnrLorsque j'ai été informé par l'un d'eux je suis allé voir ce qui se passe, mais à ma grande surprise j'ai constaté qu'ils ont changé le serrure de la porte d'entrée principale afin que je ne puisse accéder à mon appartement.rnrJ'ai alors déposé plainte pour violation de l'appartement et pour vol. rnLes deux dossiers sont actuellement à l'étude chez le procureur. rnJ'aimerais savoir qui des deux délits est à réprimer, sachant que les reçus objet de leur plainte sont datés de 1990 et que la durée de la prescription est de 4 ans.rnje vous remercie de m'éclairer à ce sujet.rnrnje développe ma question:rrnrj'avais utilisé le rez de chaussée de la maison en 1986 comme cabinet d'assurance. 2 soeurs travaillaient avec moi jusqu'à 1996. depuis 1985 et étant encore célibataires, les héritiers m'avaient autorisés à habiter l'appartement du 1er étage (objet de la violation et du vol). En 2009 je me suis marié et j'ai loué un appartement plus grand tout en gardant le 1er vu qu'aucun des co-héritiers n'a manifesté le désir de le reprendre. d'ailleurs eux mêmes dans des requêtes au tribunal avouent que j'habite cet appartement. de même qu'un expert ayant été désigné par le tribunal suite à une demande de partage formulée par moi a indiqué dans son rapport qu'un des frères occupe un appartement au 1er étage et que moi j'occupe le second. rnEn résumé aucun ne conteste que je suis le détenteur de cet appartement avec leur consentement. rnJ'espère que vous compreniez le sujet et reste dans l'attente de votre avis. rnEn vous réitérant mes remerciements.